

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

**TRENTE SIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
MEDIATION ET DE SECURITE**

Dakar, 12 Mai 2016

---

---

**RAPPORT FINAL**

---

---

Commission de la CEDEAO  
Abuja, Mai 2016

## I. INTRODUCTION

1. La 36e Réunion Ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO au niveau ministériel, s'est tenue le 12 mai 2016 à Dakar en République du Sénégal pour examiner la situation politique et sécuritaire de la Région.
2. La réunion a été présidée par S.E.M. Mankeur NDIAYE, Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Président du Conseil de Médiation et de Sécurité. Les ministres des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Défense ou leurs représentants dûment mandatés des Etats membres suivants ont participé à la réunion:
  - République du Benin
  - Burkina Faso
  - Cabo Verde
  - République de Côte d'Ivoire
  - République de la Gambie
  - République du Ghana
  - République de Guinée
  - République de Guinée Bissau
  - République du Liberia
  - République du Mali
  - République du Niger
  - République Fédérale du Nigeria
  - République de Sénégal
  - République de Sierra Leone
  - République Togolaise
3. Le Président de la Commission de la CEDEAO S. E. Marcel A. de Souza et d'autres fonctionnaires statutaires ont participé à la réunion.
4. Les représentants permanents des Etats membres de la CEDEAO à Abuja, le Représentant intérimaire du Président de la Commission en Guinée Bissau et les Représentants permanents de la CEDEAO (à New York, Brussels et Togo) ont également participé à la réunion.
5. L'Adjoint du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et le représentant de l'UEMOA ont participé à la réunion en qualité d'observateurs.
6. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## II. SÉANCE D'OUVERTURE

7. Dans son mot d'ouverture, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E.M. Marcel A. de Souza a exprimé sa profonde gratitude aux Chefs d'Etat et de Gouvernement pour la confiance qu'ils ont placée en lui en le nommant Président de la Commission. Il a également rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo pour le travail et les progrès accomplis par la Commission durant son mandat.

8. Il a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement et au Peuple Sénégalais pour l'accueil fraternel et chaleureux qui a été réservé aux membres du Conseil de Médiation et de Sécurité conformément à la 'Téranga' Sénégalaise.

9. Le Président de la Commission a rappelé les conclusions de la 35<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité et fait le point de la situation politique et sécuritaire dans la région depuis lors marquée par la persistance d'un certain nombre de défis politiques et sécuritaires tels que le terrorisme, les activités illicites dans le Golfe de Guinée et les conflits liés à la transhumance. Malgré ces défis persistants, le Président a mis en exergue les succès enregistrés notamment dans la mise en place des mécanismes nationaux d'alerte précoce et de réponse, et la tenue d'élections présidentielles paisibles, libres et transparentes au Bénin et au Niger. Il a conclu en affirmant la détermination de la CEDEAO à promouvoir et renforcer la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région

10. Dans son discours d'ouverture, S.E. Mankeur Ndiaye, le Ministre Sénégalais des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité a souhaité la chaleureuse bienvenue à l'ensemble des délégations et a félicité S .EM. Marcel A. de Souza pour sa nomination en tant que Président de la Commission de la CEDEAO. Il a mis en exergue certains des importants progrès accomplis par l'Organisation. Au moment de la commémoration de son 40<sup>ème</sup> anniversaire et a rendu un vibrant hommage au travail accompli par le président sortant de la Commission, S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo

11. Le Président du Conseil a toutefois noté que malgré ses progrès, des défis sécuritaires majeurs restent à relever, notamment la consolidation de la paix et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé, les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades. Il a insisté sur le fait que la stabilité régionale dépend de la mise en œuvre effective des instruments et mécanismes existants et dans la capacité des Etats membres à faire face aux menaces actuelles. Le Président du Conseil a conclu en soulignant l'importance des questions soumises à l'examen de la réunion et demandé au Conseil de Médiation d'adopter les importants documents stratégiques afin de faire franchir une étape décisive dans la marche collective vers la paix, la sécurité et la prospérité dans l'espace communautaire. (Les textes intégraux des deux discours sont joints en annexe au présent rapport).

### III. ELECTION DU BUREAU

12. Sur proposition du Président de la Commission, les Etats membres de la CEDEAO ont été élus comme membres du Bureau:

- Président: République du Sénégal
- Rapporteurs: République du Ghana et Cabo Verde

### IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. La réunion a adopté l'ordre du jour annexé au présent rapport

### V. DELIBERATIONS

#### 1) Rapport de la Réunion des Ambassadeurs

14. S.E. Baboucar Sambe, Ambassadeur du Sénégal au Nigeria et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau des ambassadeurs, a présenté le rapport de la 24<sup>e</sup> réunion tenue le 4 mai 2016 à Abuja au Nigeria. Il a noté que la réunion s'est tenue pour examiner la situation politique et sécuritaire de la région en prélude à la Réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau ministériel. Il a informé le Conseil que les ambassadeurs ont examiné les mémoranda présentés par la Commission et entériné les recommandations proposées au Conseil (Voir rapport du CMS niveau ambassadeurs en date du 4 mai 2016).

15. Le Conseil a pris acte du rapport et des recommandations qui y sont contenues.

#### 2. Mémoire sur la situation politique et sécuritaire de la Région

16. Le Président de la Commission a présenté un rapport sur la situation politique et sécuritaire de la Région en mettant l'accent sur ce qui suit :

##### A. Burkina Faso

17. Le Président de la Commission a rappelé le succès des élections présidentielles qui se sont tenues le 29 novembre 2015, permettant le retour à la démocratie et la stabilisation de la situation sécuritaire. Il a mis en exergue et condamné l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 qui a causé la mort de 30 personnes et perturbé l'atmosphère pacifique qui a caractérisé l'environnement de la période post-élections.

18. Il a informé le Conseil des conclusions de la dernière réunion du Groupe de Contact International du Burkina Faso (GISAT-BF) tenue le 1<sup>er</sup> Avril 2016 et notamment de l'appel lancé à la communauté internationale de mobiliser un appui adéquat au Burkina Faso pour lui permettre de faire face aux urgences socio-économiques et sécuritaires et fournir un appui financier à court terme à ce pays.

19. Après de longs débats, le Conseil a adopté les recommandations suivantes qui seront soumises à la Conférence pour examen:

▪ **A la Communauté internationale:**

- i. Fournir l'appui nécessaire au programme socioéconomique à long terme au Burkina Faso tel qu'il est défini dans la vision stratégique du Gouvernement.

▪ **A la Commission de la CEDEAO**

- i. Travailler en étroite collaboration avec l'UA et les Nations Unies dans le cadre du nouveau Groupe de Soutien pour la Consolidation de la Démocratie et le Redressement Economique (GIS-BF) au Burkina Faso en vue de promouvoir la consolidation démocratique et le redressement économique au Burkina Faso ;
- ii. Soutenir l'organisation d'une Conférence des donateurs pour mobiliser les ressources nécessaires au développement social et économique du Burkina Faso;

**B. La Gambie**

20 Le Président a informé le Conseil sur la récente mission conjointe de bons offices qu'il a effectuée en Gambie avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel S.E.M. Mohamed Ibn Chambas et la Commissaire de l'Union Africaine aux Affaires Politiques Dr Aisha L. Abdullahi. La Mission avait pour objectif de mieux comprendre les différents points de vue et les perspectives des parties prenantes Gambiennes sur les développements politiques et autres auxquels le pays fait face avant l'élection présidentielle.

21. Cette mission a été initiée suite aux tensions nées de la fermeture des frontières entre la Gambie et le Sénégal en février 2016, et aux manifestations organisées par l'opposition les 14 et 16 avril 2016 après l'annonce du calendrier des élections par la Commission Electorale de Gambie. La Mission a appelé à des élections crédibles et inclusives dans une atmosphère de paix et de tolérance tout au long du processus électoral. Concernant les procédures judiciaires en cours, et particulièrement pour ce qui est des événements du 14 et 16 avril 2016, la Mission a souhaité des élections crédibles rappelé les normes internationales et régionales en vertu desquelles l'Etat a le devoir de protéger les droits de ses citoyens, en particulier la liberté d'expression et d'association.

22. Le Président a exprimé l'espoir que la signature, le 20 avril 2016, entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition d'un protocole d'accord sur la mise en place d'un Comité inter-partis visant à assurer la tenue d'élections libres, équitables et paisibles, permettra de trouver une solution à la crise politique en cours.

23. Après délibérations, le Conseil a réaffirmé la nécessité pour les Etats membres de se conformer strictement aux principes de libre circulation des biens et des personnes contenus dans le Protocole de la CEDEAO sur la liberté de circulation. Le Conseil a

également félicité les acteurs politiques Gambiens pour la signature de l'Accord du 20 avril 2016 et les a encouragés à respecter leurs engagements d'organiser des élections libres et pacifiques.

24. Le Conseil a en outre adopté les recommandations suivantes sur la Gambie qui seront soumises à la Conférence pour examen :

- i. Encourager le Gouvernement et le Parlement Gambiens à engager les réformes requises visant à organiser des élections inclusives, libres et crédibles;
- ii. Exhorter les forces de sécurité à s'abstenir d'utiliser la force excessive à l'encontre des citoyens et à avoir un comportement républicain.

▪ **A la Commission de la CEDEAO:**

- i. Inviter les parties prenantes à un dialogue franc dans les meilleurs délais ;
- ii. Déployer une mission technique pour évaluer le processus électoral;
- iii. Encourager la Commission Electorale Indépendante (CEI) afin qu'elle prépare, avant décembre 2016, une feuille de route qui sera approuvée par tous les acteurs du processus électoral.

**C. Guinée Bissau**

25 Le Président de la Commission a fait le point sur la crise et ces derniers développements. A cet effet, il a souligné les efforts de médiation entrepris depuis lors par l'ancien Président Nigérian, S.E.M. Olusegun Obasanjo, Médiateur de la CEDEAO en Guinée Bissau, qui s'est rendu à Bissau les 10 février et 2 mai 2016 pour faciliter les pourparlers entre les acteurs politiques du pays.

26. En ce qui concerne la Mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB), le Président a informé le Conseil que la Commission a développé une stratégie de retrait, suite à la Décision de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Dakar le 12 septembre 2015, de retirer la Mission au 30 juin 2016. Il a en outre informé que le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a autorisé la Commission à entamer le processus de retrait.

27. Le Président a exprimé sa préoccupation face à la persistance de cette crise qui compromet la mise en œuvre des engagements pris par les partenaires au développement, en mars 2015, de fournir une assistance financière, s'élevant à 1,5 milliards de dollars américains à la Guinée Bissau, et a conclu que la situation en Guinée Bissau continue à susciter des inquiétudes et nécessite d'être suivi de près.

28. Après délibérations, le Conseil a adopté, sur la Guinée Bissau, les recommandations suivantes qui seront soumises à l'examen de la Conférence:

▪ **Aux autorités de Guinée Bissau:**

- i. Exhorter tous les acteurs politiques à s'engager dans le dialogue en vue de la résolution de la crise politique et institutionnelle ;
- ii. Reconnaître le professionnalisme de l'armée qui est restée en dehors de l'impasse politique et les exhorter à continuer ainsi.

▪ **A la Commission de la CEDEAO:**

- i. Appeler la CEDEAO à engager des consultations avec le CPLP pour l'organisation de la réunion du Groupe International de Contact sur la Guinée Bissau
- ii. Maintenir avec les acteurs politiques le dialogue politique initié par l'ancien Président Olusegun Obasanjo, Envoyé Spécial en Guinée Bissau, en vue de restaurer une paix durable en Guinée Bissau;
- iii. Prendre, les dispositions nécessaires pour régler, dans les meilleurs délais, les arriérés dus aux pays contributeurs de troupes et de police;
- iv. Initier l'organisation d'un exercice de retour d'expérience post-ECOMIB

29. Après avoir écouté l'intervention de la Guinée Bissau sur d'éventuelles conséquences négatives que le retrait de l'ECOMIB pourrait avoir sur le pays, le Conseil a décidé de soumettre la question au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour une éventuelle extension du mandat, à condition que la question des moyens financiers requis pour ECOMIB soit réglée.

**D. Mali.**

30. Le Président de la Commission a indiqué que l'engagement pris par le Gouvernement de dialoguer avec les acteurs a été à l'origine des progrès accomplis jusque-là. Il a mis en lumière les efforts faits par le Gouvernement Malien pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et notamment la révision du Code des Collectivités Locales afin de prendre en compte les autorités intérimaires et l'organisation des réunions des communautés en vue de la réconciliation. Il a également salué la tenue en Avril 2016 de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité de Mise en œuvre de l'Accord.

31. Il a fermement condamné les récentes attaques terroristes dans le nord du Mali et déploré, malgré les efforts déployés, que ces attaques par des extrémistes islamistes continuent sur une base régulière, suscitant ainsi une inquiétude générale. Le Président a insisté sur la nécessité d'assurer que la mise en œuvre des Accords de paix soit effective dans la mesure où les retards risqueraient d'avoir un impact négatif sur les conflits intercommunautaires.

32. Après délibérations, le Conseil a adopté les recommandations suivantes qui seront soumises à l'examen de la Conférence:

- i. Féliciter le Gouvernement du Mali pour ses inlassables efforts en faveur de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paix et de Réconciliation ;
- ii. Exhorter le Gouvernement et les groupes signataires de l'Accord de Paix à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paix et de Réconciliation ;
- iii. Réaffirmer son ferme attachement au respect de l'Unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali et à la restauration de l'autorité de l'Etat malien sur l'ensemble de son territoire ;
- iv. Demander à toutes les parties de démontrer leur détermination à œuvrer à la mise en œuvre effective et intégral de l'Accord ;
- v. Inviter à cet égard les mouvements signataires à fournir sans délai les listes de combattants nécessaires au démarrage des patrouilles mixtes et le processus de DDR ;
- vi. Demander au Conseil de sécurité des Nations Unies, dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSMA, de prendre toutes les mesures en vue de son adaptation au contexte sécuritaire marqué par le terrorisme, la criminalité transnationale ;

#### **E. Point sur les élections dans la Région**

33. Le Président de la Commission s'est félicité du bon déroulement du processus électoral au Bénin et au Niger en mars et avril 2016. Il a fait état des élections prévues pour la fin de l'année 2016, au Cabo Verde, en Gambie et au Ghana et a indiqué que la Commission entend continuer à apporter le soutien technique requis pour s'assurer que ces élections sont libres, équitables et transparentes. Le Président a informé le Conseil que la Commission prend les mesures nécessaires pour conduire une évaluation critique des structures électorales conformément aux instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa session extraordinaire tenue le 12 septembre 2015 à Dakar, Sénégal.

34. Après délibérations, le Conseil a adopté les recommandations suivantes qui seront soumises à la Conférence pour examen :

- i. Féliciter le Président Mahamadou Issoufou du Niger pour sa ré-élection à la Présidence de la République du Niger et le Président Patrice Talon pour son élection à la Présidence de la République du Bénin;
- ii. Encourager le Cabo Verde, le Ghana et la Gambie afin qu'ils organisent des élections avec succès;

A



- iii. Déployer au Cabo Verde, au Ghana et en Gambie des missions pré-électorales d'information afin d'évaluer, avec tous les acteurs, l'état de préparation pour les élections;
- iv. Déployer des missions d'observation électorale à long terme pour préparer le terrain à l'arrivée des missions d'observation de la CEDEAO.

## **F. Transhumance**

35. Le Président de la CEDEAO a exprimé sa préoccupation face à la multiplication des conflits liés à la transhumance dans plusieurs Etats membres, notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria et qui pourraient représenter une nouvelle menace à la sécurité régionale en raison du nombre accru d'incidents entre les agriculteurs et les éleveurs nomades. Il a indiqué que les incidents répétés entre les bergers peuls et les agriculteurs ont causé des milliers de morts et que les autorités nigérianes envisagent en ce moment d'adopter une approche multiforme pour faire face à ce défi.

36 Il a rappelé que la transhumance en tant que mode de vie et de production est prévue dans le Protocole en date de 1979 sur la Libre Circulation des Personnes et des Biens et que, pour le rendre effectif, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a pris la Décision A/DEC.5/10/98 sur la régulation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et adopté le règlement C/REG.3/01/03 sur la mise en œuvre dudit règlement sur la transhumance.

37. Il a fait observer qu'en raison du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement ainsi que l'accroissement de la population au sein de la CEDEAO, la circulation du bétail continue de poser des problèmes sécuritaires croissants. La problématique de la transhumance nécessite des solutions durables pour aider les pays recevant les bergers transhumants à mettre en place des structures de réception. Sur cette base, la CEDEAO collabore avec les organisations professionnelles des producteurs. La CEDEAO a mis sur pied une Task Force ministérielle comprenant les pays de départ de la transhumance (Burkina Faso, Niger, Nigeria) et deux pays hôtes (Bénin, Togo). Cette Task Force se réunit une fois par an pour évaluer la situation et prendre les dispositions pour réduire les incidents entre les populations.

38. Après délibérations, le Conseil a adopté, sur la transhumance, les recommandations suivantes qui seront soumises à la Conférence pour examen:

### **▪ A la Commission de la CEDEAO:**

- i. Saluer les initiatives nationales visant à régler les questions liées à la transhumance ;

A

- ii. Convoquer une réunion sous-régionale pour partager les expériences sur les questions liées à la transhumance ;
- iii. Assister les Etats membres dans la sensibilisation sur la transhumance
- iv. Mettre sur pied au sein de la Commission un Groupe de Travail composé des Directions compétentes pour rencontrer, au niveau des Etats membres, les ministères de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement, de l'intérieur et de la défense, afin de trouver une solution à ce problème et de faire des recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

## **G. Terrorisme dans la Région**

39. Le Président de la Commission a souligné que le fléau du terrorisme a constitué une menace persistante, au cours de la période sous revue, après l'assaut sur l'hôtel Radisson Blu en novembre 2015 au Mali et les attaques au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire perpétrées en janvier et mars 2016 respectivement et causant cumulativement la mort de 70 personnes. Il a également mentionné que le Niger qui a enregistré, entre janvier et avril 2016, plusieurs attaques qui ont fait des victimes, et souligné que les renseignements recueillis sur l'imminence d'attaques dans d'autres pays ont suscité une grande appréhension dans la région.

40. Le Président a souligné les différentes mesures préventives adoptées par les Etats membres pour prévenir les attaques terroristes. Il s'est félicité des initiatives régionales et continentales pour faire face au fléau du terrorisme avec l'appui des partenaires et a annoncé la convocation par le Nigéria du 12 au 14 mai 2016, d'un Sommet Régional sur la Sécurité regroupant les Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad afin de renforcer davantage les opérations de la Force Multinationale Mixte contre Boko Haram

41. Après délibérations, le Conseil a adopté les recommandations suivantes qui seront soumises à la Conférence pour examen :

- i. Condamner les multiples attaques de Boko Haram au Nigeria et les attaques transfrontalières dans la région;
- Exprimer la solidarité avec les pays touchés et présenter les sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Nigeria.
  - **A la Commission de la CEDEAO**
    - i. Convoquer une réunion d'urgence des responsables des services de renseignements pour définir les modalités du renforcement du partage des renseignements ;

- ii. Aider les Etats membres dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens contre la radicalisation et l'extrémisme violent au niveau communautaire, national et régional.

### **3. Mémoire sur le Cadre Politique de la CEDEAO pour la Réforme et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité**

42. Le Président de la Commission a présenté le mémoire ci-dessus et a réitéré que aux termes des dispositions de l'article 74(a) de son Cadre de prévention des conflits, qui date de 2008 (ECPF), la CEDEAO se voit confier la mission d'élaborer un cadre de gouvernance en matière de sécurité, assorti d'un plan d'action, qui tienne compte des spécificités de la région, pour s'intégrer aux processus engagés aux niveaux continental et mondial, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Ce cadre de gouvernance de la sécurité a pour but de faciliter la mise en œuvre de l'article 58 du Traité de la CEDEAO révisé en 1993, qui porte sur la sécurité régionale, ainsi que l'application des dispositions pertinentes du Mécanisme de 1999 relatif à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité, et celles des articles 1 (C, E) et 19-24 du Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, concernant le rôle des forces armées, de la police et des services de sécurité dans une démocratie. Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO met en outre l'accent sur le fait que l'existence d'un cadre de la CEDEAO pour la gouvernance de la sécurité servira, entre autres, de référence pour l'évaluation des progrès en matière de gouvernance de la sécurité.

43. En conclusion le Président a exposé les piliers de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment une Politique de sécurité nationale, la professionnalisation et la modernisation du secteur de la sécurité et de la justice, l'implication des autorités coutumières et des représentants de la sécurité et de la justice au niveau communautaire, la participation effective des organisations de la société civile (OSC) et des médias, l'existence d'un véritable contrôle démocratique et d'institutions de supervision; la mobilisation de ressources, la communication, et le suivi-évaluation.

44. Au cours des discussions, le Conseil a souligné l'importance de la mise en œuvre de programmes de réforme et de gouvernance du secteur de la sécurité dans la création d'un environnement sécurisé propice à l'intégration régionale. A cet effet, il s'est félicité de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2283 du 28 avril 2016 levant l'embargo sur les armes et autres matériels connexes imposé à la Côte d'Ivoire du fait, entre autres, de

l'exécution réussie des programmes de désarmement, démobilisation et de réinsertion et de réforme de sécurité dans le pays.

45. Après délibérations, le Conseil a entériné le Cadre Politique de la CEDEAO pour la Réforme et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité pour adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Conseil a instruit la Commission, dans la perspective de la mise en œuvre du document, à utiliser l'expertise et l'expérience disponibles au niveau de ceux des Etats de la région, notamment la Côte d'Ivoire et le Libéria, qui ont engagé avec succès des programmes de réforme du secteur de la sécurité

### **3. Briefing sur les questions régionales de sécurité**

#### **A. Briefing sur les Mécanismes d'Alerte Précoce et de Réponse (NEWRM)**

46. Le Président a fait le point sur l'état de mise en oeuvre du Mécanisme National d'Alerte Précoce et de Réponse (NEWRM) adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de leur 45<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Accra le 14 juillet 2014. Il a rappelé que le Gouvernement des Etats-Unis, par le biais du Département d'Etat et de l'USAID, finance ce projet pour une période de 5 ans à compter de 2015, période au terme de laquelle la CEDEAO et les Etats membres doivent prendre le relais. La mise en œuvre a démarré dans cinq pays pilotes (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali et Libéria) après le lancement du projet en novembre 2015 et l'adoption du Règlement par le Conseil des ministres en décembre 2015.

47. Le Président a informé qu'à la date d'avril 2016, le Mali, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau ont pris des décrets présidentiels établissant des Centres Nationaux de coordination du mécanisme de réponse. Ces Etats membres et le Libéria ont également mis en place une Task Force pour coordonner la mise en œuvre des activités. Ce Mécanisme est censé contribuer à réduire de manière significative le décalage entre l'alerte et la réponse en renforçant les capacités au sein des Etats membres et au niveau de la société civile en vue de renforcer le rôle de ceux-ci en tant que principaux acteurs dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

48. Le Président de la Commission a indiqué que le Gouvernement Américain a pris l'engagement d'apporter son soutien à cette initiative et un accord entre la CEDEAO et le Département d'Etat des Etats-Unis a été signé le 19 novembre 2015. Il a exprimé l'espoir que la décentralisation de l'alerte précoce et de la réponse aidera la CEDEAO dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'ouest.

49. Le Conseil a pris note du briefing sur les cinq Etats pilotes et exhorté la Commission à accélérer l'établissement des Mécanismes d'Alerte et de Réponse Rapide dans les dix autres Etats membres ainsi que d'assurer la sensibilisation de tous les Etats membres

## **B. Sécurité maritime et Retour d'Expériences de l'Exercice Amani Africa II**

50 Sur la sécurité et la sûreté maritime dans le Golfe de Guinée, le Président a insisté sur le fait que les efforts de la CEDEAO visent à mettre en œuvre la Stratégie Maritime Intégrée de la CEDEAO (SMIC) adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 29 mars 2014 à Yamoussoukro et la Déclaration sur la Sûreté et la Sécurité Maritime dans le Golfe de Guinée qui a été adoptée le 25 juin 2013 par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

51. Il a mis en exergue les initiatives en cours pour assurer l'opérationnalisation rapide du Centre Régional pour la Sécurité Maritime en Afrique de l'ouest (CRESMAO) basé en Côte d'Ivoire et informé le Conseil que la Commission envisage d'organiser une Réunion d'experts gouvernementaux sur la Sûreté et la Sécurité Maritime dans la région. La réunion va examiner les questions y relatives et également discuter et adopter une position commune sur le Projet de Charte Africaine sur la Sûreté, la Sécurité Maritimes et le Développement en Afrique proposé par l'Union Africaine et qui sera examiné durant le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine prévu le 15 Octobre 2016 à Lomé, Togo.

52. Il a également informé le Conseil sur les progrès accomplis dans la l'opérationnalisation du Centre Inter-régional de Coordination maritime (CIC) basé à Yaoundé, Cameroun, suite à la tenue de la réunion extraordinaire des Chefs d'Institutions de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du Golfe de Guinée le 12 février 2016 à Yaoundé. La réunion a adopté les documents de base pour le fonctionnement du CIC et lancé le processus de mobilisation des ressources et de recrutement du personnel du Centre. .

53. Sur l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente (FAA), le Président de la Commission a informé le Conseil des conclusions de l'Atelier sur le retour d'expérience de l'Exercice AMANI AFRICA II qui a eu lieu à Maputo au Mozambique du 4 au 9 avril 2016 Il a mis en exergue l'importance de l'Exercice AMANI AFRICA II qui a été organisé simultanément en Afrique du Sud et en Ethiopie du 19 octobre au 8 novembre 2015. Le Président a informé le Conseil que l'objectif majeur visé par l'atelier était d'identifier et de documenter les leçons apprises, les observations et les recommandations formulées au cours de l'Exercice en vue de mettre au point une Matrice de mise en œuvre qui permettra d'élaborer et d'exécuter un Plan de Travail Quinquennal (2016-2020) pour la FAA. Il a finalement souligné les principales recommandations découlant de l'exercice de retour d'expérience ainsi que du rapport d'évaluation de l'exercice de terrain Amani Africa II.

54. Le conseil a pris note du point d'information sur la sécurité maritime ainsi que de l'atelier de retour d'expériences de l'exercice de terrain Amani Africa II.

## 5. Divers

55. Le Conseil a discuté des candidatures des Etats membres de la CEDEAO aux postes vacants à l'Union Africaine et aux autres organisations internationales. Tenant compte du nombre élevé de candidatures des Etats membres pour les mêmes positions, le Conseil a instruit la Commission de proposer un mécanisme devant permettre d'arriver à des candidatures consensuelles pour ces positions.

56. Le Conseil a également instruit la Commission à compiler la liste de tous les candidats pour les postes à la Commission de l'Union Africaine et à les soumettre à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour décision.

57. Le Conseil a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme pour le rapport des tâches assignées pour aider à suivre la mise en œuvre de leurs décisions

58. Le Togo a annoncé sa candidature au poste de Président du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et sollicité l'appui de la CEDEAO à cette candidature

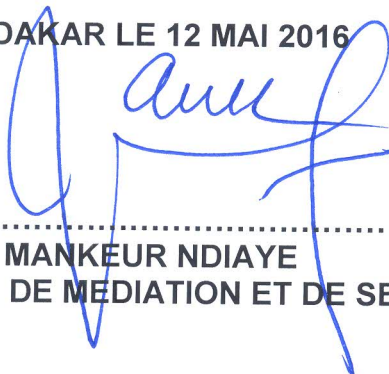
## 6. ADOPTION. DU RAPPORT

59. Après examen, les délégués ont adopté le Rapport de la 36e Réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité

## 7. SEANCE DE CLOTURE

60. Dans son mot de clôture, S.EM. Mankeur Ndiaye, Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur du Sénégal et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité a remercié les délégations pour la qualité des délibérations et la Commission pour l'organisation réussie de cette réunion en prélude au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 4 juin 2016 à Dakar. Il s'est félicité des progrès accomplis dans le domaine de la paix et de la stabilité régionale avant de déclarer close la 36ème réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité.

FAIT A DAKAR LE 12 MAI 2016



.....  
SEM MANKEUR NDIAYE  
POUR LE CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE



## 36<sup>e</sup> REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE

Dakar, 12 Mai 2016

---

### MOTION DE REMERCIEMENTS

---

Les membres du Conseil de Médiation et de Sécurité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) réunis au niveau ministériel à Dakar le 12 mai 2016 pour délibérer sur les problèmes de paix et de sécurité de la région, expriment leur profonde gratitude à S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO au Gouvernement et au peuple du Sénégal pour l'accueil particulièrement chaleureux et l'hospitalité authentiquement africaine qui leur a été réservés et pour les excellents moyens mis à leur dispositions pour assurer le succès de cette réunion.

Les participants remercient en outre le Président du Conseil de Médiation et de Sécurité pour la dextérité et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de cette réunion et, qui ont assuré le succès de la réunion.

FAIT A DAKAR LE 12 MAI 2016

LE CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE